

🎃 RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO HALLOWEEN 2025 – CAP ANIMAL MÂCON 🎃

Article 1 – Organisation

La société **Cap Animal Mâcon**, (SARL ANIMALERIE DE MACON) dont le siège est situé au Centre commercial Rive de Saône, 224 Bd du Général de Gaulle, 71000 Mâcon, organise un **concours photo gratuit et sans obligation d'achat** intitulé « **Concours Photo Halloween 2025** », du **14 au 31 octobre 2025**, selon les modalités décrites ci-dessous. Ce concours est exclusivement organisé sur la **page Facebook officielle du magasin Cap Animal Mâcon**.

Article 2 – Conditions de participation

Le concours est **ouvert à toute personne majeure** résidant dans la région du magasin Cap Animal Mâcon, cliente du magasin, à l'exclusion du personnel Cap Animal et de leurs familles. La participation est **limitée à une photo par foyer**. La participation implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Article 3 – Modalités de participation

1. Du 14 au 31 octobre 2025, les participants doivent envoyer une photo de leur animal de compagnie déguisé sur le thème d'Halloween, à l'adresse suivante : macon@capanimal.fr

Les participants devront préciser si possible, le nom de leur animal et le leur ainsi que les coordonnées pour être joignable plus facilement.
2. Les photos retouchées ou comportant des filtres ne seront pas acceptées.
3. Les participants garantissent être les auteurs des photos transmises et disposer des droits d'utilisation sur l'image de l'animal et de tout élément visible sur la photo.
4. Toute photo non conforme (contenu inapproprié, montage, non-respect du thème, plagiat) sera écartée sans préavis.
5. L'achat de likes est interdit tout comme la création de faux comptes qui donneraient lieu à la disqualification du participant.

Article 4 – Publication et votes

- Toutes les photos conformes seront publiées **le 1er novembre 2025** sur la page Facebook **Cap Animal Mâcon**.
- Les internautes pourront **voter** jusqu'au **9 novembre 2025** inclus, en cliquant sur 👍 ou ❤️ sous la photo de leur choix.
- Chaque interaction (like ou cœur) comptera pour un vote.
- Les résultats seront **annoncés le 10 novembre 2025** sur la page Facebook du magasin.

Article 5 – Désignation du gagnant et dotation

Le gagnant sera déterminé selon le nombre de réactions (likes ou cœurs) obtenues sur leur photo à la date de clôture du concours.

🎁 Récompenses :

Le lot à gagner est indiqué dans la publication annonçant le concours. Il s'agit d'un jouet

d'Halloween pour animal (valeur d'environ 10 euros). Le lot n'est ni échangeable ni remboursable

Article 6 – Responsabilités

Le concours est **entièrement géré par le magasin Cap Animal Mâcon**.

Il **n'est ni organisé, ni sponsorisé, ni parrainé par Facebook**, qui se dégage de toute responsabilité quant à son déroulement.

Cap Animal Mâcon ne saurait être tenu responsable en cas de :

- Dysfonctionnement du réseau Internet ou de la page Facebook,
- Perte de données, retards ou erreurs d'envoi des participations,
- Contestations liées à la propriété intellectuelle des photos transmises.

Article 7 – Droit à l'exploitation des images

En participant, les candidats **autorisent gratuitement** le magasin Cap Animal Mâcon à utiliser, reproduire et diffuser leur photo dans le cadre du concours et de sa promotion (publication sur Facebook, site web, affichage en magasin, etc.), sans limitation de durée ni de territoire. Aucune contrepartie financière ne pourra être demandée pour l'utilisation de ces images.

Article 8 – Données personnelles

Les informations recueillies (nom, prénom, adresse e-mail) sont nécessaires à la gestion du concours et au contact des gagnants.

Elles ne seront ni vendues ni transmises à des tiers.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), chaque participant dispose d'un **droit d'accès, de rectification et de suppression** de ses données personnelles, sur simple demande adressée à macon@capanimal.fr

Article 9 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'**acceptation pleine et entière du présent règlement**.

Le règlement complet est disponible sur simple demande à l'adresse e-mail du magasin.

Article 10 – Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'application du présent règlement sera soumis au jugement des tribunaux compétents.

Article 11 – Annulation ou modification

Cap Animal Mâcon se réserve le droit de **modifier, prolonger, écourter ou annuler** le concours pour toute raison indépendante de sa volonté (cas de force majeure, problèmes techniques, etc.), sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

